

Un camp COVID-19 est-il bâti sur le terrain de l'hôpital Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme au Québec ?



[Source : Guy Boulianne]

Un camp COVID-19 est-il bâti sur le terrain de l'hôpital Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, dans la région des Laurentides ? Dossier d'investigation

Les silences et les non-dits des gouvernements comploteurs, ainsi que les fausses nouvelles (*fake news*) et les mensonges propagés par les médias complotistes du marché grand public (*mainstream*), font en sorte que les gens sont en droit de se poser des questions bien légitimes. Surtout lorsqu'on nous ment sans vergogne quotidiennement, il devient alors impérieux et rationnel de rechercher la vérité à travers des informations et des éléments qui ne sont jamais très loin de se confirmer par eux-mêmes.

Un de mes correspondants m'a fait parvenir les photographies d'un gigantesque bâtiment de « type militaire » qui est actuellement en construction sur un vaste terrain de l'hôpital régional de Saint-Jérôme, le chef-lieu de la MRC de La Rivière-du-Nord, dans la région des Laurentides au Québec.



Issu de la fusion des différents centres de santé et de services sociaux (CSSS) de la région des Laurentides, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides gère l'Hôpital régional de Saint-Jérôme, haut de 7 étages, avec tous les soins de technologies de pointes. L'hôpital ayant une vocation régionale, il rayonne dans toutes les Laurentides. Le CISSS des Laurentides dispose d'un budget d'environ 1 milliard de dollars et est réparti en 80 installations situées sur un

territoire de 20 000 km².

Le très grand bâtiment a la dimension approximative d'une patinoire de hockey sur glace (soit environ 61 m × 26 m). La construction est posée sur un plancher de béton blanc et comporte un sous-sol dans lequel mon correspondant a réussi à se faufiler pour prendre une photographie (voir ci-dessous). Un homme de la construction lui a dit que le bâtiment est là pour rester pendant une durée de 10 ans. Un autre constructeur aurait dit à son père « qu'il va y avoir des lits dans le bâtiment ». Comme le dit ironiquement mon informateur, « *il ne s'agit pas d'une boîte de nuit ou d'un club de danseuses nues* ».

Mon correspondant écrit :

« À mon humble avis il s'agit d'un camp. Je voulais filmer mais c'était trop risqué de ma part. La police est juste derrière l'urgence. J'ai fait mon possible, j'ai pris quelques photos. J'étais un peu nerveux, je sentais que je ne devais pas être là. Mais je trouve cela étrange que je sois le seul à faire cet acte. On dirait que ça ne dérange pas trop les gens, ils ne sont pas inquiets. » Il ajoute : « *À Saint-Jérôme, tout est restreint et surveillé. Les policiers et les agents de sécurité sont présents. L'ambiance est très froide quand tu vas sur place. Disons que je n'y vais pas en courant. Ma tête se promène, je surveille pour regarder s'il n'y a pas d'agent de sécurité ou de policier. À mon avis, c'est un "déjà vu" ce phénomène. Durant la Seconde Guerre mondiale, entre 1939-1945. l'armée allemande faisait du porte à porte pour demander si vous étiez juif. Si oui ... ils les embarquaient aussitôt dans un train qui allait directement les conduire dans des camps de concentration. »*

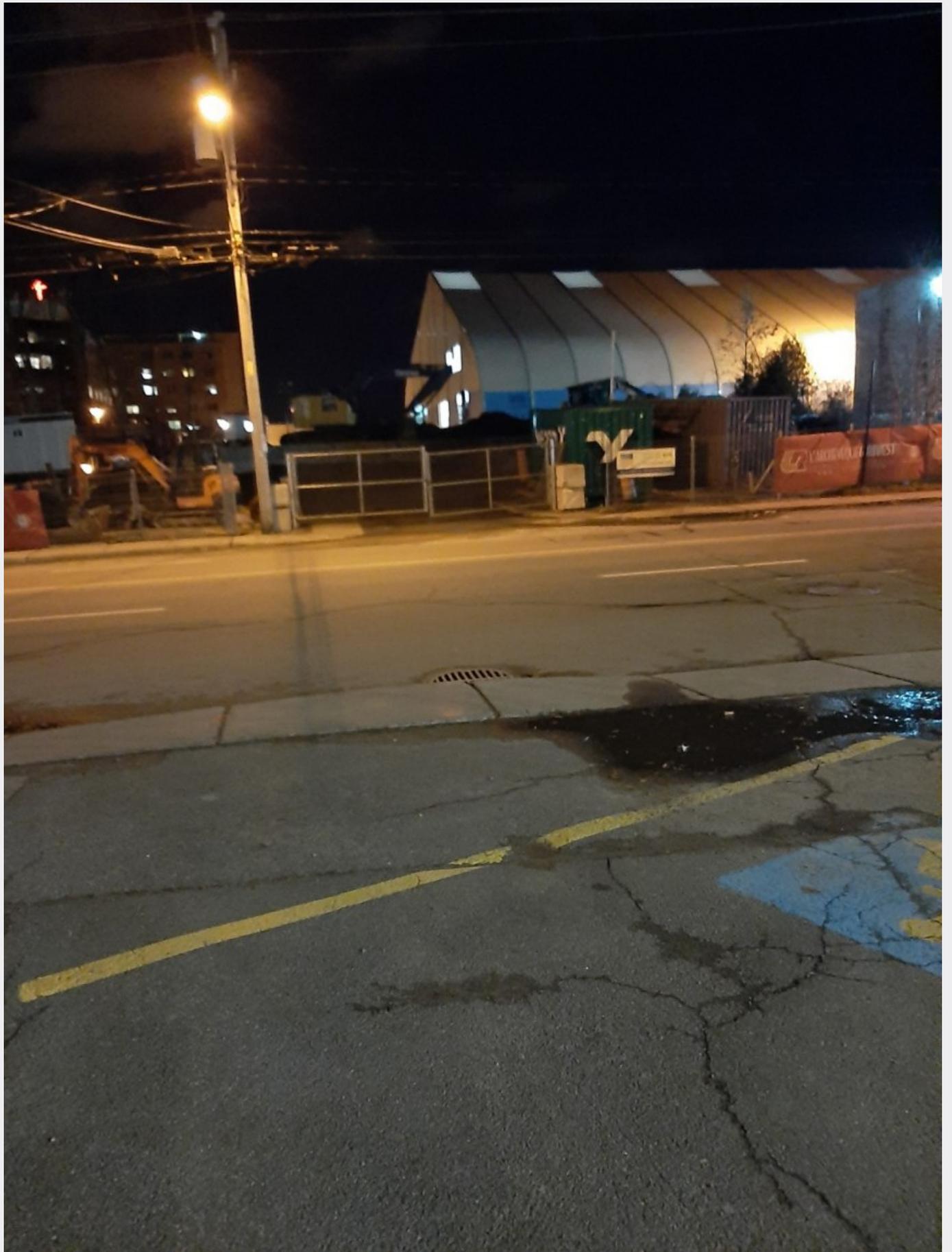
Toujours selon mon correspondant :

« Des camps sont installés un peu partout dans le Québec. Un ami m'a dit qu'il y avait ce genre de camp à Saint-Eustache, près de l'autoroute 640, évidemment près de l'hôpital. Même structure. Et j'ai une amie en France qui a vu ce genre de camp. Mais en ce moment, c'est le silence radio avec nos journalistes... ils/elles n'en parlent pas. »











L'emplacement du camp COVID-19 qui serait possiblement bâti à côté de l'hôpital Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, au Québec.

En guise de ré-information ...

Comme je l'ai écrit dans mon article 15 novembre dernier, tout porte à croire que les différents gouvernements construisent ou prévoient de construire des camps COVID sous le couvert de la santé publique, et que la détention sans l'accord ou l'avis préalable des autorités judiciaires compétentes deviendra la norme en tous lieux. [1]

Il semble que ce soit déjà le cas en Australie et en Nouvelle-Zélande. En effet, Ben Doherty rapportait ceci le 27 février dernier : « *Des stratégies de distanciation sociale, volontaires dans un premier temps mais appliquées si nécessaire, pourraient être mises en œuvre dans tout le pays. Cela pourrait inclure la mise en quarantaine dans des sites sécurisés désignés (comme le village de Manigurr-ma dans le Territoire du Nord); isolement à domicile; l'exclusion, où les gens sont invités à s'exclure de la garde d'enfants, de l'école, des établissements d'enseignement, des lieux de travail et d'autres activités; ou des fermetures d'écoles et d'autres organisations.* » [2]

Bloomberg écrivait plus récemment : « *Les poussées d'Australie au Japon montrent que le monde n'a pas appris une leçon précoce de la crise des*

coronavirus: pour arrêter la propagation, les personnes atteintes d'infections à coronavirus légères ou sans symptômes doivent être forcées de s'isoler, à la fois de leur communauté et de leur famille. » (...) « Les leçons de l'Italie, de la Corée du Sud et d'autres qui ont réussi à contenir des épidémies à grande échelle montrent qu'il existe une approche éprouvée pour couper la transmission: les faire sortir de leurs maisons dans des installations centralisées pendant qu'ils guérissent de leurs infections, ce qui généralement ne nécessite pas plus de quelques semaines. » [3]

Confrontée à un nouveau cluster après 102 jours sans cas transmis localement, la Nouvelle-Zélande a rapidement mis en œuvre cette stratégie, plaçant environ 30 personnes – dont au moins deux enfants de moins de 10 ans – en quarantaine centralisée.

Il semble aussi que la France ne fera pas exception à cette nouvelle règle. Le 5 novembre dernier, le Sénat adoptait le Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Il fut décidé d'un amendement proposant l'ajout d'un article additionnel après l'article 4. Cet amendement N° 28 permet de déroger aux règles d'affectation et de transfert des personnes détenues prévues dans le code de procédure pénale. Sans être moi-même un juriste, le dernier alinéa de l'article me semble plutôt inquiétant. Il se lit comme suit :

« Les personnes condamnées et les personnes mises en examen, prévenues et accusées placées en détention provisoire peuvent, sans l'accord ou l'avis préalable des autorités judiciaires compétentes, être incarcérées ou transférées dans un établissement pénitentiaire à des fins de lutte contre l'épidémie de covid-19. Il en est rendu compte immédiatement aux autorités judiciaires compétentes qui peuvent modifier les transferts décidés ou y mettre fin.

« Ces dispositions sont applicables jusqu'au 31 août 2021.

» [4]https://www.youtube.com/embed/cJjXUUaS5Mo?version=3&rel=1&showsearch=0&showinfo=1&iv_load_policy=1&fs=1&hl=fr&autoplay=2&wmode=transparent

Des camps COVID au Canada et au Québec

Nous savons déjà que le 8 octobre dernier, le député indépendant de Lanark-Frontenac-Kingston, Randy Hillier, a parlé du plan de détention infâme du gouvernement lors d'une période de questions provinciale devant le gouvernement de l'Ontario. Il a sonné l'alarme face au projet du gouvernement libéral Trudeau d'étendre les installations d'isolement / de quarantaine COVID d'un océan à l'autre. Il s'est levé et a interrogé le gouvernement de Doug Ford de l'Ontario, lui demandant combien de personnes seront détenues et combien de camps de concentration doivent être construits. Il s'est dit

préoccupé par leur utilisation actuelle – pour contrôler la propagation du Covid-19 – et a souligné dans la documentation que ces sites pourraient être utilisés pour « d'autres besoins » à l'avenir. [5]

Il est vrai que le gouvernement canadien est à la recherche de fournisseurs de services tiers pour élaborer une stratégie de « sites de quarantaine / isolement fédéraux » supplémentaires qui, s'ils sont construits, pourraient être utilisés pour « d'autres besoins » pendant les deux prochaines années, si cela est jugé nécessaire pour sauvegarder la santé publique. Des contrats gouvernementaux sont en cours pour fournir les sites en biens et services. La sollicitation de fournisseurs est répertoriée sur le site internet achatsetventes.gc.ca du Gouvernement du Canada sous forme de lettre d'intérêt (LI) et de demande de renseignements (DDR) pour des « sites fédéraux de quarantaine / d'isolement ».

D'ailleurs, une base d'un camp COVID-19 capable d'héberger près de 100 personnes infectées par le coronavirus a été installée au sud de Portage la Prairie, au Manitoba (Canada). Les installations étaient auparavant utilisées comme camp de travail hydroélectrique et ont été réaménagées pour répondre aux besoins de la Fédération des Métis du Manitoba (MMF). Une clôture menaçante à mailles de chaîne avec du fil de fer barbelé sur le dessus a été érigée autour du périmètre du camp. Jack Park, ministre de l'Énergie et des Infrastructures de la MMF, nous raconte l'état du camp : « *Les camps sont prêts et capables d'accueillir toute personne affectée par la pandémie COVID-19. Nous les avons entièrement équipés, désinfectés et prêts à démarrer si quelqu'un en a besoin. Nos services sont disponibles.* » [6]

Plus près de chez nous, le chroniqueur Claude Gélinas émettait l'hypothèse que le gouvernement du Québec prépare actuellement des « camps de détention » pour les citoyens. Il utiliserait un langage si commun qu'il ne serait pas destiné à attirer l'attention au moment de trouver un fournisseur pour la prise en charge d'un tel service. L'avis d'appel d'offres # ODIM-2021-0019 (# de référence 1402404 dans le SEA0) a été publié le mercredi 28 octobre 2020 par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-OuestMTL) et porte le titre « *Ressource Intermédiaire avec services professionnels de réadaptation long terme pour dix (10) usagers adultes ayant des problèmes de Santé mentale* » et les soumissionnaires doivent avoir envoyé leur offre pour le 5 janvier 2021 (pour une ouverture de la « ressource Intermédiaire » le 1er avril 2021).

Dans la description de l'avis, le « camp de détention » est appelé une « ressource intermédiaire ». Ce terme inoffensif cache quelque chose de plus grave. En fait, la Ressource intermédiaire devra pouvoir accueillir dix (10) usagers dans des chambres individuelles.

Le 9 novembre dernier, j'informais mes lecteurs qu'un de mes correspondants m'avait fait parvenir les photographies de bâtiments en construction à l'extérieur de l'enceinte de l'ancien pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, à Laval au Québec. Comme l'indiquait ce dernier, ces bâtiments ressemblent étrangement aux camps COVID-19 qui ont été construits à Treherne et à

Winnipegosis, au Manitoba. Bien que nous n'ayons encore aucune preuve qu'il s'agit de camps COVID, il est tout de même étrange que de tels bâtiments soient présentement en fabrication au sein d'un vieux pénitencier. [7]

Comme je l'ai écrit en introduction de cet article, tout questionnement est légitime. Nous espérons donc obtenir des réponses claires et précises à ce sujet de la part des autorités concernées.
https://www.youtube.com/embed/u7Nz_NFcUJU?version=3&rel=1&showsearch=0&showinfo=1&iv_load_policy=1&fs=1&hl=fr&autohide=2&wmode=transparent

RÉFÉRENCES :

1. Guy Boulianne : « Sous le couvert de santé publique, la détention sans l'accord ou l'avis préalable des autorités judiciaires compétentes deviendra la norme ». Publié le 15 novembre 2020.
2. Ben Doherty : Australia's coronavirus pandemic plan: mass vaccinations and stadium quarantine. The Guardian, 27 February 2020.
3. Sharon Chen, Dong Lyu, Angus Whitley, and Lisa Du : Forced Isolation May Be the Only Way to Stop Resurgence of Virus. Bloomberg News, 13 août 2020.
4. Sénat : « Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ». Session ordinaire de 2020-2021, 30 octobre 2020.
5. Guy Boulianne : « Révélations Choc – Le Parti communiste chinois déploie les troupes de l'Armée populaire de libération (APL) en Colombie-Britannique ». Publié le 16 octobre 2020.
6. Guy Boulianne : « Un camp secret COVID-19 capable d'héberger près de 100 personnes infectées par le coronavirus est prêt à l'emploi au Manitoba ». Publié le 5 novembre 2020.
7. Guy Boulianne : « Des camps COVID-19 sont-ils en fabrication à l'ancien pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul ? Est-ce possible ? Dossier d'investigation ... ». Publié le 9 novembre 2020.